



Guide des Comités de discipline

Édition révisée août 2008

La mission

Conscient de l'importance de son mandat et soucieux de bien réaliser ses objectifs, Hockey Québec a comme mission:

Assurer l'encadrement du hockey sur glace en vue d'en favoriser la promotion et le développement de la personne.



www.hockey.qc.ca

4545, av. Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, Succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone: (514) 252-3079

Télécopieur: (514) 252-3158

Courriel: infohockeyquebec@hockey.qc.ca

Note: Le genre masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

Table des matières

Lettre d'introduction	5
L'audition d'une cause par un comité de discipline	6
1. Principes	6
2. Convocation	6
3. Procédures d'audition	6
a) Accueil et information sur les règles de fonctionnement	6
b) Audition	7
c) Personnes entendues	7
4. Décision	8
a) Prise de décision	8
b) Rédaction de la décision	8
c) Communication de la décision	9
5. Conclusion	9

Annexes

Formulaires d'avis de convocation	11
Formulaire rédaction de sanction (pour les automatiques)	13
Avis de sanction	15
Délais à surveiller par un comité de discipline	16
Tableau des sanctions automatiques	17
Codification des punitions 2008-2009	19
Guide d'utilisation pour les codes de punition et formule Franc Jeu	21
Suggestions de sanctions pour certains règlements	27

Message du président du comité provincial de discipline

Mesdames, Messieurs,

Ce document a été préparé spécialement à l'intention des membres des divers comités de discipline de Hockey Québec. Il devrait aussi être utilisé par les membres des divers conseils d'administration et/ou bureaux de directions lorsqu'ils prennent des sanctions administratives en vertu des pouvoirs qui leurs sont dévolus par les règlements.

Il s'agit d'un outil de référence essentiel à votre travail. Les informations que vous y découvrirez vous permettront d'accomplir votre tâche en étant assuré que vous respectez la lettre et l'esprit des règlements de Hockey Québec ainsi que les droits des personnes qui comparaissent devant vous soit comme témoin ou comme intimé.

Le respect des procédures prévues dans ce guide facilitera votre tâche et vous donnera des garanties supplémentaires de respect de vos décisions dans les causes qui pourraient être portées en appel à un palier supérieur par l'une ou l'autre des parties.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, nous vous rappelons que les membres des divers comités de discipline devraient n'occuper que cette fonction à l'intérieur de Hockey Québec. Il n'est donc pas recommandé que des personnes qui occupent un poste élu, nommé et/ou rémunéré soient membres d'un comité de discipline.

En outre, il peut arriver qu'un membre d'un comité de discipline découvre avant ou lors de l'audition d'une cause qu'il a un lien avec une des parties ou personnes impliquées. Dans un tel cas, il a le devoir de dénoncer ce fait et doit se retirer de la cause. Le cas échéant, le comité de discipline doit cependant toujours être constitué d'au moins trois (3) membres afin de siéger légalement.

Quant au rôle des comités de discipline, nous attirons aussi votre attention sur le fait qu'ils n'ont pas la responsabilité de donner les informations quant à l'interprétation des règlements. Dans les faits, ils sont tenus de siéger sur les cas qui relèvent des règlements de Hockey Québec. De plus, ils n'ont pas à intervenir dans les cas qui relèvent de l'administration du hockey (ex. congédiement d'un(e) responsable d'équipe, mise à l'amende d'une organisation pour non respect d'un délai, etc.).

En conclusion, nous vous invitons à lire attentivement et à utiliser régulièrement ce guide dans l'exercice de vos fonctions. Vous éviterez ainsi des erreurs qui feraient en sorte que justice n'a pas été rendue.

Bonne saison à toutes et à tous.

Benoît Noël, président
Comité provincial de discipline

L'audition d'une cause par un Comité de discipline

1. PRINCIPES

L'objectif qu'un comité de discipline doit poursuivre est d'évaluer les éléments d'une situation portée à son attention en se basant sur la lettre et l'esprit des règlements afin de rendre une décision juste et équitable pour toutes les parties.

Pour y arriver, il est particulièrement important qu'un comité de discipline respecte lui-même toutes les règles qu'il a le devoir de faire respecter.

De plus il faut toujours qu'il évalue une cause sur la base des faits et des preuves soumises et ne jamais se laisser aller à des considérations de type... « Celui-là on le connaît ! On va enfin pouvoir lui régler son cas ! On va lui donner une bonne leçon ! On va en faire un exemple ! »

En conséquence, les membres d'un comité de discipline doivent en tout temps avoir une grande ouverture d'esprit, éviter tout préjugé et faire preuve d'une totale impartialité. Ils doivent aussi être libres de tout lien avec une organisation. Le cas échéant, ils ont l'obligation de déclarer les liens qu'ils ont avec une des parties en cause et se retirer du comité le cas échéant.

2. CONVOCATION

Les procédures de convocation sont prévues à l'article 11.5 A-B-C et D des règlements et elles doivent être suivies à la lettre. De plus, il est recommandé d'obtenir une confirmation de présence de la part des personnes convoquées.

N.B. Afin de vous aider en ce sens, nous vous proposons en annexe un exemple de formulaire d'avis de convocation.

3. PROCÉDURES D'AUDITION

a) Accueil et informations sur les règles de fonctionnement

- Appelez les personnes convoquées.
- Identifiez toutes les personnes présentes en notant leurs fonctions et responsabilités.
- Expliquez-leur les procédures que vous suivrez et assurez-vous qu'elles les comprennent. Répondez à leurs questions de compréhension de ces procédures.
- Faites sortir les témoins de la salle (si témoins il y a).

b) Audition

NOTE : Pour les sanctions relatives aux règles de jeu (tel que prévu aux Règlements administratifs de Hockey Québec), vous pouvez rendre décision à la simple lecture du rapport de l'officiel. Dans tous les autres cas (plainte, demande à être entendu, appel...) vous devez auditionner la cause en présence des deux parties impliquées (cf. art. 11.5 F) selon la procédure qui suit :

- Indiquez à chacune des deux parties dans quel ordre leur présentation sera entendue en précisant le temps qui leur sera accordé;
- Demandez à la première partie (officiel, plaignant ou appelant) de présenter les faits qu'elle veut amener en preuve et posez-lui les questions que vous désirez poser;
- Faites de même avec la deuxième partie (intimé ou partie défenderesse);
- [Il est conseillé d'entendre les témoins à ce moment-ci, s'il y a lieu.];
- Ensuite, demandez à la première partie de présenter une réplique et arguments qu'elle juge utiles d'apporter pour terminer sa présentation;
- Faites de même avec la deuxième partie.
- À surveiller
 - i) Assurez-vous du respect intégral du temps accordé à chacun;
 - ii) Ne permettez jamais à une des parties d'interrompre l'autre pendant sa présentation ou de lui poser des questions directement;
 - iii) Veillez à ce qu'aucune des parties n'allonge inutilement l'audition en répétant les mêmes arguments sans rien apporter de nouveau.

c) Personnes entendues

- Si vous entendez des officiels (arbitres ou juges de lignes), n'oubliez jamais qu'ils étaient les représentants de Hockey Québec lors des incidents que vous étudiez. Faites-leur confiance. Cependant, si vous constatez une erreur de leur part, tenez-en compte dans votre décision;
- Si vous entendez un officier de Hockey Québec (ex. président d'organisation, de ligue ou de région ou autre personne responsable de dossier), souvenez-vous qu'il est là pour vous informer des faits inhérents à la cause et non pour vous dicter votre ligne de conduite;
- Les articles 11.5 M-N et O vous informent sur les accompagnateurs (un ou deux selon le cas). Elles peuvent conseiller les personnes qu'elles accompagnent. Vous n'êtes cependant pas obligés de les entendre. Si une personne se fait représenter, assurez-vous du respect des règlements;
- **N'oubliez jamais que vous êtes maître de vos procédures;**
- Pour ce qui est des témoins, demandez-leur d'attendre à l'extérieur de la salle. Cependant, après qu'ils ont témoigné, ils doivent demeurer dans la salle afin d'éviter les communications avec les autres témoins;
- Vous pouvez entendre des personnes par téléphone. Cependant, si l'une des parties en cause choisit elle-même cette façon de se faire entendre, elle renonce de ce fait à son droit d'entendre le témoignage de la partie adverse.

d) Questions

- À moins que cela ne soit absolument nécessaire, évitez d'interrompre une partie pendant sa présentation en posant des questions qui risquent de lui faire perdre le fil de ses idées;
- Posez les questions que vous jugez bon de poser à la fin de sa présentation uniquement;
- Assurez-vous que vos questions :
 - i) visent à recueillir des informations pertinentes aux faits reliés à la cause;
 - ii) ne comportent pas d'accusations sous-entendues;
 - iii) ne cherchent pas à piéger les personnes;
 - iv) ne traduisent aucune animosité de votre part;
 - v) ne portent pas sur l'interprétation des intentions de l'autre partie;
 - vi) ne suggèrent aucune réponse;
 - vii) ne donnent aucun aperçu de votre décision.

e) Prise en note des éléments importants

- Il est souhaitable que chaque membre (en plus du secrétaire) prenne en note ce qui lui semble important dans les présentations et les réponses aux questions;
- Identifiez précisément les articles des règlements invoqués par les deux parties;
- Notez les paroles exactes prononcées par les parties et les témoins sur les aspects importants du cas à l'étude.

4. DÉCISION

a) Prise de décision

- Il est souhaitable que chaque membre prenne sa décision individuellement dans un premier temps et la communique ensuite intégralement aux autres membres sans se laisser influencer;
- Si les membres ne sont pas sur la même longueur d'onde, il y a alors échanges afin d'en arriver si possible à un consensus;
- S'il est impossible d'en arriver à un consensus, la décision est alors prise à la majorité des membres.;
- Il est souhaitable d'échanger sur les motifs qui justifient la décision rendue afin de faciliter la rédaction de la décision.

b) Rédaction de la décision

Le texte de la décision qui sera communiquée aux parties devrait comprendre les éléments suivants :

- Identification du Comité de discipline qui rend décision;
- Identification du membre et/ou des parties en cause;
- Identification des infractions reprochées et/ou de la situation portée à l'attention du comité;
- Identification des personnes entendues;
- Liste des documents déposés (s'il y a lieu);
- Les faits rapportés par les parties et leur appréciation par le comité;
- Identification du ou des articles de règlement se rapportant à la cause;
- La décision avec ses considérants;
- La signature du représentant du comité de discipline;
- La date à laquelle la décision a été rendue;
- Un renvoi à l'article 11.6 des règlements pour la procédure d'appel.

N.B. : Nous vous proposons en annexe un exemple de formulaire de décision qui peut être utilisé en complétant les espaces appropriés.

c) Communication de la décision

- Une seule personne est autorisée à communiquer la décision rendue, habituellement le président du comité;
- Le seul mode officiel de communication d'une décision reconnu par Hockey Québec est la **poste**;
- Si vous utilisez le courriel, assurez-vous d'avoir obtenu un accusé réception de votre communication et conservez-le. De plus, faites-le suivre par un envoi postal qui officialisera la décision;
- Vous devez toujours expédier votre décision au membre mis en cause ou à l'appelant dans le cas d'un appel. Il est aussi nécessaire d'informer les autres parties au dossier de la décision rendue par des copies à cet effet. (ex. l'équipe, l'organisation, la ligue, la région...);
- Assurez-vous que toutes les parties au dossier sont dûment informées de la décision rendue afin de leur permettre d'utiliser leur droit d'appel si elles désirent s'en prévaloir.

5. CONCLUSION

Notre mission est d'abord et avant tout d'appliquer et au besoin de sanctionner tout manquement à l'un des règlements de Hockey Québec. Le tout doit se faire dans un souci constant d'équité et de justice.

Bon travail !



Avis de convocation

M. _____
(Nom de la personne convoquée)

(Adresse)

- Par la présente, vous êtes convoqué, à titre de :

Appelant	Témoin	Officiel	Plaignant
Responsable organisation	Responsable d'équipe	Intimé	
Autre (préciser) _____			

- À une audition qui aura lieu :

(Date)	(Endroit)	(Heure)
---------------	------------------	----------------

- Dans le cas : _____
(Identification du cas : ex. nom du joueur, appel logé par.....etc.)

- Suite aux incidents qui sont survenus (s'il y a lieu) :

(Date)	(Endroit)	(Heure)
---------------	------------------	----------------

Faits reprochés : _____

Article de règlements : _____

S.V.P. Apportez avec vous tout document pertinent à la cause **et** confirmez votre présence auprès de :

(Nom de la personne)	(Adresse)	(Téléphone - Fax)
-----------------------------	------------------	--------------------------

N.B. En référence aux articles suivants du livre de Règlements administratifs de Hockey Québec :

11.5 K : Vous pouvez témoigner par écrit ou par conférence téléphonique.

11.5 L : Vous pouvez être accompagné d'une personne de votre choix.
 Un joueur d'âge mineur doit être accompagné d'un de ses parents ou de son tuteur légal.

11.5 M : Vous pouvez être représenté par votre conjoint, un parent ou un ami (majeur) et lui fournir un mandat écrit à cet effet avec explication de votre incapacité à témoigner.

Date : _____

Signature : _____

Titre : _____

Nom du Comité de discipline : _____

Rédaction d'une décision

1- Identification du comité de discipline qui rend la décision.

2- Identification du membre ou des parties en cause.

3- Identification des infractions reprochées ou de la situation portée à l'attention du comité.

4- Identification des personnes entendues.

5- Listes des documents déposés (s'il y a lieu).

6- Les faits rapportés par les parties et leur appréciation par le comité.

Avis de sanction

Identification de l'activité : _____

(Championnat – Tournoi ou Festival)

Nom de la région : _____	Match no. _____
Nom de l'équipe : _____	Joueur <input type="checkbox"/>
Division : _____ Classe : _____	Responsable d'équipe <input type="checkbox"/>
NOM : _____ PRÉNOM : _____	
Infraction : _____ _____	
SANCTION : → Aucune <input type="checkbox"/> Avertissement <input type="checkbox"/> Suspension <input type="checkbox"/>	
→ NOMBRE DE MATCH (S) : _____ ←	
Article du règlement : Hockey Québec : _____ Hockey Canada : _____	
Date du début : _____ Date de la fin : _____	
À L'USAGE DU COMITÉ Servie au(x) match(s) no : _____ Nombre de matchs servis : _____ Nombre de matchs à servir : _____ Équipe informée : Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	Signature d'un représentant du Comité de discipline _____ Fonction : _____ _____ Date : _____

À l'attention de : _____ Aréna _____ No. _____

Délais à surveiller par un Comité de discipline

Article	Objet	Délai
11.3 F.	Convocation écrite par un comité de discipline	2 jours (ouvrables)
11.4 D.	Délai pour loger une demande de révision	Maximum de 10 jours (calendrier) de la réception de la décision
11.4 E.	Convocation écrite pour l'audition d'une demande de révision (voir article 11.5 A.B.D)	3 jours (ouvrables)
11.5 E.	Obligation de rendre une décision dans un dossier	Maximum 30 jours de calendrier après réception du dossier
11.6 A.	Délai pour loger un appel suite à une décision d'un comité de discipline	Maximum 10 jours calendrier de la réception de la décision

Tableau des sanctions (automatiques)

7.5.6 Tableau des sanctions

Pour fins d'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 et 7.5.4, 7.5.5 et 7.5.7, le tableau suivant permet de déterminer les sanctions à servir.

OFFENSES ET SANCTIONS			
<p>Une OFFENSE consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction d'un match. Une SANCTION consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspension par suite d'une infraction commise. Ce nombre correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.</p>			
CATÉGORIES D'INFRACTIONS	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense
Agresseur, Instigateur et 3 ^e homme (7.5.1)	2 matchs	4 matchs + CD	Suspension indéfinie + CD
Bataille (7.5.2)	Joueur: 2 matchs	Joueur: 4 matchs + CD	Joueur: Indéf. + CD Entraîneur: 1 match
Si dernier 5 min	Joueur: + 1 match Entraîneur: 1 match	Joueur: + 2 matchs Entraîneur: 1 match	Joueur: Indéf. + CD Entraîneur: 2 matchs
Mise en échec par derrière et mise en échec à la tête (7.5.3)	Mineure: 1 match Majeure: 2 matchs	Mineure: 2 matchs Majeure: 4 matchs	Mineure: Indéf. + CD Majeure: Indéf. + CD
Extrême inconduite et inconduite grossière (7.5.4)	Joueur: 1 match	Joueur: 2 matchs	Joueur: Indéf. + CD
	Resp. équipe: 2 matchs	Resp. équipe: 4 matchs + CD	Resp. équipe: indéf. + CD
Toutes les punitions de match (7.5.5)	3 matchs minimum + CD	3 matchs minimum + CD	Indéfinie + CD
<p>Note 1: Toutes les sanctions indiquées dans ce tableau sont automatiques et sans droit d'appel.</p> <p>Note 2: À sa discrétion, le Comité de discipline régional ou provincial selon le cas peut augmenter la sanction.</p> <p>Note 3: Dans ce tableau, la mention «Indéf. + CD» signifie que le joueur est suspendu indéfiniment jusqu'à ce que le Comité de discipline concerné rende décision et il doit le faire dans les 30 jours suivant l'infraction.</p>			



HOCKEY QUÉBEC

CODIFICATION DES PUNITIONS 2008-2009



CODIFICATION DES PUNITIONS		
CODES	SIGNIFICATION	TEMPS
A	Punition MINEURE ou MINEURE de banc	2 minutes
B	Punition MAJEURE	5 minutes
C	Punition d'INCONDUITE	10 minutes
D	Punition d'EXTRÊME INCONDUITE ou GROSSIERE INCONDUITE	(Expulsion)
E	Punition de MATCH	(Expulsion)
F	Tir de punition	-
/S	Punition après le sifflet (Ex : A86 / S)	-
NP	Punition sur le non porteur de la rondelle (Codes # 38 # 45 # 46 # 86)	-

Groupe 1 INFRACTIONS RELATIVES AUX BATAILLES			
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
1	Agresseur	6.7. (59)	B1 + D1 + A1 (Expulsion)
2	Bataille	6.7 (59)	B2 + D2
3	Coup(s) de poing(s) 1 seul joueur impliqué	6.7 (59)	B3 + D3 + A1
4	Instigateur	6.7(59)	B4 + D4 + A4 (Expulsion)
5	Demeurer sur les lieux d'une bataille	6.7 (59)	C5
6	Deuxième bataille ou bataille subséquente au cours d'un même arrêt de jeu	6.7 (59)	D6
7	Troisième ou autre joueur à intervenir dans une bataille	6.7 (59)	D7
8	1 ^{er} joueur à quitter le banc lors d'une bataille ou pour entreprendre une bataille	9.5 (70)	A8 + A8 + D8
9	Gardien qui quitte son enceinte lors d'une bataille	4.11(37)	A9
10	Saisir les cheveux, protecteur facial, casque protecteur ou la mentonnière sans en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure.	6.1(49)	A10 ou B10 + D10
11	Saisir les cheveux, protecteur facial, casque protecteur ou la mentonnière et en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	6.1(49)	E11 + B11
12	Utiliser son protecteur facial comme une arme	6.1 (49)	E12 + B12
13	Ruban gommé ou autre matériau sur les mains pour blesser un adversaire	6.7 (59)	E13 + B13
14	Enlever son casque pour se battre ou inviter un adversaire à se battre	3.6 (24)	D14

Groupe 2 INFRACTIONS COMMISES AVEC LE BÂTON			
H.C art. 28 f	Tout joueur amassant un total de trois (3) punitions du Groupe 2 pendant le même match sera expulsé du match.		
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
22	Coup de bâton	8.3.(79)	A22 ou B22 + D22 ou E22 + B22
23	Darder	6.1 (49)	A23 + A23 ou A23 + A23 + D23 ou E23 + B23
24	Donner un "six pouces"	6.1 (49)	A24 + A24 ou A24 + A24 + D24 ou E24 + B24
25	Faire double échec	8.1 (54)	A25 ou B25 + D25 ou E25 + B25
26	Porter son bâton trop élevé	8.2 (62)	A26 ou B26 + D26 ou E26 + B26

Groupe 3 INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS			
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
31	Assaut	6.3 (52)	A31 ou B31 + D31
32	Tentative de blesser	6.1 (49)	E32 + B32
33	Cracher	9.7 (80)	E33 + B33
34	Donner du coude	6.6 (56)	A34 ou B34 + D34
35	Donner du genou	6.6 (56)	A35 ou B35 + D35
36	Donner un coup de patin	6.1(49)	E36 + B36

Groupe 3		INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS (SUITE)	
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
37	Donner un coup de tête	6.1 (49)	A37 + A37 ou A37 + A37 + D37 ou E37 + B37
38	Faire trébucher	7.4 (85)	A38 ou B38 + D38 ou F38
39	Mise en échec illégal	6.2 (50)	A39 ou B39 + D39
40	Mise en échec par-derrière	6.4 (53)	A40 + D40 ou B40 + D40 ou E40 + B40
41	Obstruction	7.3/7.4 (66/85)	A41 ou B41 + D41 ou F41
42	Obstruction du banc	7.3 (66)	A42 ou A42 + D42 ou F42
43	Obstruction sur le gardien de but	7.3 (66)	A43 ou B43 + D43
44	Donner de la bande	6.2 (50)	A44 ou B44 + D44
45	Retenir	7.1 (63)	A45 ou B45 + D45
46	Avoir retenu le bâton	7.1 (63)	A46
47	Rudesse	6.7 (59)	A47 ou B47 + D47
48	Mise en échec à la tête	6.5 (86)	A48 + D48 ou B48 + D48 ou E48 + B48

Groupe 4		INFRACTIONS DIVERSES	
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
61	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite.	9.2 (47)	A61 ou C61 ou D61
62	Se livrer à des insultes ou intimidation de nature discriminatoire	9.2 (47)	D62
63	Demande non justifié de mesurage	Section 3	A63
64	Déplacer intentionnellement le but de sa position	10.1 (55)	A64 ou F64
65	Déplacer intentionnellement le but de sa position lors d'une échappée	10.1 (55)	F65
66	Inconduite grossière pour tourner le match en dérision	9.2 (47)	D66
67	Jouer avec un bâton brisé	3.2 (51)	A67
68	Jouer avec un bâton illégal ou obtenu illégalement	3.3/3.2 (21/51)	A68
69	Lancer son bâton ou tout autre objet	9.8 (82)	A69 ou C69 ou F69
70	Langage, geste abusif et obscènes	9.2 (47)	A70 ou C70 ou D70
71	Mise au jeu illégale	10.2 (57)	A71
72	Ne pas se rendre immédiatement au banc des punitions	9.2 (47)	C72
73	Participer au jeu sans l'équipement protecteur approprié	3.6 (24)	A73 ou C73 (inscrire JOUEUR INADMISSIBLE sur la feuille de match)
74	Porter un équipement non réglementaire	3.6 (24)	A74 ou C74
75	Deuxième punition d'inconduite	4.5 (31)	D75
76	Provoquer l'adversaire	9.2 (47)	C76
77	Punition de banc ou d'équipe	4.3 (29)	A77
78	Quitter le banc des punitions (peut ou non s'ajouter au code 8)	9.5 (70)	A78 ou F78
79	Refus de se soumettre à un mesurage	3.3 (21)	A79 + C79
80	Refus de se mettre au jeu ou refus de quitter le banc ou la glace	10.14 (78)	B80 + D80 ou B80 + D80 + F80
81	Retarder le jeu	10.1(55)	A81 ou F81
82	Saisir ou geler la rondelle	10.3/9.1 (58/61)	A82 ou F82
83	Trop de joueurs sur la patinoire	2.5 (19)	A83 ou F83
84	Agression verbale envers un officiel	9.6 (71)	E84 + B84
85	Agression physique envers un officiel	9.6 (71)	E85 + B85
86	Accrocher	7.2 (64)	A86 ou B86 + D86
87	Tir botté	9.4 (68)	A87 ou B87 + D87
88	Quitter le banc en fin de période et/ou de match (entraîneur)	10.15 (81)	A88 ou D88 (entraîneur)
99	Divers (Expliquer)	-	A - B - C - D - E ou F99



Guide d'utilisation pour les codes de punition et Formule Franc Jeu

Saison 2008-2009

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
INFRACTIONS RELATIVES AUX BATAILLES						
1	Agresseur	A1 + B1 + D1	4 matchs	8 matchs	IND + CD	17 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs	IND + CD	
2	Bataille	B2 + D2	2 matchs	4 matchs	IND + CD	15 min
	Si dernier 5 minutes (joueur)		3 matchs	6 matchs	IND + CD	
	Si dernier 5 minutes (entraîneur)		1 match	1 match	2 matchs	
3	Coup(s) de poing (1 seul joueur impliqué)	B3 + D3 + A1	4 matchs	8 matchs + CD	IND + CD	17 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs + CD	IND + CD	
4	Instigateur	B4 + D4 + A4	4 matchs	8 matchs + CD	IND + CD	17 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs + CD	IND + CD	
5	Demeurer sur les lieux d'une bataille	C5	Aucune	aucune	aucune	10 min
6	Deuxième bataille ou bataille subséquente au cours d'un même arrêt de jeu	D6	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
7	Troisième ou autre joueur à intervenir dans une bataille	D7	4 matchs	8 matchs	IND + CD	10 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs	IND + CD	
8	Premier joueur à quitter le banc lors d'une bataille ou pour entreprendre une bataille	A8 + A8 + D8	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
9	Gardien qui quitte son enceinte lors d'une bataille	A9	Aucune	aucune	aucune	2 min
10	Saisir les cheveux, le protecteur facial, le casque protecteur, ou la mentonnière, sans en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	A10	Aucune	aucune	aucune	2 min
	Saisir les cheveux, le protecteur facial, le casque protecteur, ou la mentonnière, sans en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	B10 + D10	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
11	Saisir les cheveux, le protecteur facial, le casque protecteur, ou la mentonnière, pour en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	E11 + B11	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
12	Utiliser son protecteur facial comme une arme	E12 + B12	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
13	Utiliser du ruban gommé ou autre matériau sur les mains pour blesser un adversaire	E13 + B13	3 matchs	3 matchs	IND + CD	15 min
14	Enlever son casque pour se battre ou inviter un adversaire à se battre	D14	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
22	Coup de bâton	A22	aucune	aucune	aucune	2 min
	Coup de bâton	B22 + D22	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Coup de bâton	E22 + B22	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
23	Darder	A23 + A23	Aucune	aucune	aucune	4 min
	Darder	A23 + A23 + D23	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
	Darder	E23 + B23	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
INFRACTIONS RELATIVES AUX BATAILLES (SUITE)						
24	Donner un six pouces	A24 + A24	aucune	aucune	aucune	4 min
	Donner un six pouces	A24 + A24 + D24	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
	Donner un six pouces	E24 + B24	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
25	Faire double-échec	A25	aucune	aucune	aucune	2 min
	Faire double-échec	B25 + D25	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Faire double-échec	E25 + B25	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
26	Porter son bâton trop élevé	A26	aucune	aucune	aucune	2 min
	Porter son bâton trop élevé	B26 + D26	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Porter son bâton trop élevé	E26 + B26	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS						
31	Assaut	A31	aucune	aucune	aucune	2 min
	Assaut	B31 + D31	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
32	Tentative de blesser	E32 + B32	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
33	Cracher	E33 + B33	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
34	Donner du coude	A34	Aucune	aucune	aucune	2 min
	Donner du coude	B34 + D34	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
35	Donner du genou	A35	aucune	aucune	aucune	2 min
	Donner du genou	B35 + D35	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
36	Donner un coup de patin	E36 + B36	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
37	Donner un coup de tête	A37 + A37	aucune	aucune	aucune	4 min
	Donner un coup de tête	A37 + A37 + D37	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
	Donner un coup de tête	E37 + B37	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
38	Faire trébucher	A38	aucune	aucune	aucune	2 min
	Faire trébucher	B38 + D38	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Faire trébucher	F38	aucune	aucune	aucune	0 min
39	Mise en échec illégale	A39	aucune	aucune	aucune	2 min
	Mise en échec illégale	B39 + D39	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
40	Mise en échec par derrière	A40 + D40	1 match	2 matchs	IND + CD	12 min
	Mise en échec par derrière	B40 + D40	2 matchs	4 matchs	IND + CD	15 min
	Mise en échec par derrière	E40 + B40	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
41	Obstruction	A41	aucune	aucune	aucune	2 min
	Obstruction	B41 + D41	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Obstruction	F41	aucune	aucune	aucune	0 min
42	Obstruction du banc	A42	aucune	aucune	aucune	2 min
	Obstruction du banc	A42 + D42	1 match	2 matchs	IND + CD	12 min
	Obstruction du banc	F42	aucune	aucune	aucune	0 min
43	Obstruction sur le gardien de but	A43	aucune	aucune	aucune	2 min
	Obstruction sur le gardien de but	B43 + D43	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS (SUITE)						
44	Donner de la bande	A44	aucune	aucune	aucune	2 min
	Donner de la bande	B44 + D44	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
45	Retenir	A45	aucune	aucune	aucune	2 min
	Retenir	B45 + D45	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
46	Avoir retenu le bâton	A46	aucune	aucune	aucune	2 min
47	Rudesse	A47	aucune	aucune	aucune	2 min
	Rudesse	B47 + D47	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
48	Mise en échec à la tête	A48 + D48	1 match	2 matchs	IND + CD	12 min
	Mise en échec à la tête	B48 + D48	2 matchs	4 matchs	IND + CD	15 min
	Mise en échec à la tête	E48 + B48	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
INFRACTIONS DIVERSES						
61	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite	A61	aucune	aucune	aucune	2 min
	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite	C61	aucune	aucune	aucune	10 min
	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite	D61	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
62	Se livrer à des insultes ou intimidation de nature discriminatoire	D62	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
63	Demande non justifiée de mesurage	A63	aucune	aucune	aucune	2 min
64	Déplacer intentionnellement le but de sa position	A64	aucune	aucune	aucune	2 min
	Déplacer intentionnellement le but de sa position	F64	aucune	aucune	aucune	0 min
65	Déplacer intentionnellement le but de sa position lors d'une échappée	F65	aucune	aucune	aucune	0 min
66	Inconduite grossière pour tourner le match en dérision	D66	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
67	Jouer avec un bâton brisé	A67	aucune	aucune	aucune	2 min
68	Jouer avec un bâton illégal ou obtenu illégalement	A68	aucune	aucune	aucune	2 min
69	Lancer son bâton ou tout autre objet	A69	aucune	aucune	aucune	2 min
	Lancer son bâton ou tout autre objet	C69	aucune	aucune	aucune	10 min
	Lancer son bâton ou tout autre objet	F69	aucune	aucune	aucune	0 min
70	Langage, geste abusif et obscène	A70	aucune	aucune	aucune	2 min
	Langage, geste abusif et obscène	C70	aucune	aucune	aucune	10 min
	Langage, geste abusif et obscène	D70	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
71	Mise au jeu illégale	A71	aucune	aucune	aucune	2 min
72	Ne pas se rendre immédiatement au banc des punitions	C72	aucune	aucune	aucune	10 min
73	Participer au jeu sans l'équipement protecteur approprié	A73	aucune	aucune	aucune	2 min
	Participer au jeu sans l'équipement protecteur approprié	C73	aucune	aucune	aucune	10 min

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			Voir interprétation article 7.5.6			
INFRACTIONS DIVERSES						
74	Porter un équipement illégal	A74	aucune	aucune	aucune	2 min
	Porter un équipement illégal	C74	aucune	aucune	aucune	10 min
75	Deuxième punition d'inconduite	D75	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
76	Provoquer l'adversaire	C76	aucune	aucune	aucune	10 min
77	Punition de banc ou d'équipe	A77	aucune	aucune	aucune	2 min
78	Quitter le banc des punitions (peut ou non s'ajouter au code 8)	A78	aucune	aucune	aucune	2 min
	Quitter le banc des punitions (peut ou non s'ajouter au code 8)	F78	aucune	aucune	aucune	0 min
79	Refus de se soumettre à un mesurage	A79 + C79	aucune	aucune	aucune	12 min
80	Refus de se mettre au jeu	B80 + D80	1 match + CD	2 matchs + CD	IND + CD	15 min
	Refus de se mettre au jeu	B80 + D80 + F80	1 match + CD	2 matchs + CD	IND + CD	15 min
81	Retarder le jeu	A81	aucune	aucune	aucune	2 min
	Retarder le jeu	F81	aucune	aucune	aucune	0 min
82	Saisir ou geler la rondelle	A82	aucune	aucune	aucune	2 min
	Saisir ou geler la rondelle	F82	aucune	aucune	aucune	0 min
83	Trop de joueurs sur la patinoire	A83	aucune	aucune	aucune	2 min
	Trop de joueurs sur la patinoire	F83	aucune	aucune	aucune	0 min
84	Agression VERBALE envers un officiel	E84 + B84	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
85	Agression PHYSIQUE envers un officiel	E85 + B85	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
(Si agression physique intentionnelle minimum 1 an (Réf. HC – 9.6 B))						
86	Accrocher	A86	aucune	aucune	aucune	2 min
	Accrocher	B86 + D86	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
87	Tir botté	A87	aucune	aucune	aucune	2 min
	Tir botté	B87 + D87	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
88	Quitter le banc en fin de période et/ ou de match (entraîneur)	A88	aucune	aucune	aucune	2 min
	Quitter le banc en fin de période et/ou de match (entraîneur)	D88	2 matchs	4 matchs	IND + CD	Perte automatique du point de comportement pour l'équipe
99	Divers (expliquer)	A99	aucune	aucune	aucune	2 min
	Divers (expliquer)	B99	aucune	aucune	aucune	5 min
	Divers (expliquer)	C99	aucune	aucune	aucune	10 min
	Divers (expliquer)	D99	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
	Divers (expliquer)	E99	3 matchs	3 matchs + CD	IND + CD	10 min
	Divers (expliquer)	F99	aucune	aucune	aucune	0 min

#	Description des codes de pénalités	Type	1 ^{re} offense	2 ^e offense	3 ^e offense	Formule Franc Jeu
			Voir interprétation article 7.5.6			
	Tout responsable d'équipe expulsé d'un match soit : Toute punition de type D ou E D = extrême inconduite et inconduite grossière	D61, D62, D66, D70, D88	2 matchs pour chaque infraction commise	4 matchs + CD	IND + CD	
	E = match	E84, E85	3 matchs min + CD	3 matchs min + CD	IND + CD	

(Si agression physique intentionnelle minimum 1 an (Ref. HC – 9.6 B))

DÉFINITION: OFFENSES ET SANCTIONS

- Une offense consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction au cours d'un match.
- Une sanction consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspensions suite à l'infraction commise.
- Ce nombre de matchs correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.

Suggestions de sanction dans l'application de certains règlements

Règlement	Infraction	Suggestion
1.3	Avoir participé à un match impliquant des non-membres <ul style="list-style-type: none"> • À titre de joueur----- • À titre de responsable d'équipe----- • À titre d'officiel----- 	3 matchs 5 matchs 30 jours
2.3	Responsable d'équipe utilisant une personne inadmissible en toute connaissance de cause	6 mois
7.2.7 A.	Équipe qui utilise les services d'un membre suspendu	Voir le règlement
7.2.7 C.	Membre suspendu-----	Voir règlement 1.5 A
7.2.7 D.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour un joueur----- • Pour un responsable d'équipe----- Pour le responsable d'équipe qui fait jouer un joueur suspendu-----	Tenir sa suspension Tenir le double de la suspension déjà reçue 15 jours
7.4	Protêt	<ul style="list-style-type: none"> • Faire reprendre le match ou une partie du match • Imposer une amende si on n'y donne pas suite (7.4 F.)
7.5.5	Suspensions automatiques suite aux règles de jeu : voir règlement <ul style="list-style-type: none"> • S'il n'y a pas de blessure----- • S'il y a blessure----- • Si le joueur blessé doit s'absenter pour plusieurs matchs----- 	3 matchs automatiques Automatique + 2 matchs Automatique + 5 matchs minimum

Règlement	Infraction	Suggestion
7.5.5	Molester un officiel Voir les règles de jeu de Hockey Canada # 9.6	
	9.6 a) Feint de frapper----- Tente de frapper----- Cracher-----	3 matchs 5 matchs 5 matchs
	9.6 b) Touche intentionnellement----- Retient intentionnellement----- Pousse ou repousse-----	3 matchs 3 matchs 5 matchs
	9.6 c) Frappe intentionnellement----- Fait trébucher intentionnellement-----	1 an ou + 1 an ou +
	Commentaires : Ces suspensions s'ajoutent aux matchs automatiques déjà prévus. La gravité des gestes doit être évaluée en se basant sur l'évidence de l'intention, l'intensité du geste, la gravité de la blessure, sur le fait que l'incident se produit sur la glace ou hors de la glace (plus grave), etc.. On doit aussi tenir compte du fait que les officiels doivent « connaître parfaitement et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité ». (extrait du code d'éthique de l'officiel.)	
7.5.7	Expulsion d'un responsable d'équipe	(voir le règlement)
7.6.1 7.6.2	Responsable d'une équipe qui ne respecte pas les procédures prévues pour les matchs non-cédulés.	2 matchs
7.6.3	Pour le responsable d'équipe qui participe sans permission à un ou des matchs inter-branche ou hors pays	3 mois
9.10.8 A.	Responsable d'une équipe qui participe à un tournoi hors Québec non reconnu	6 mois
9.10.8 B.	Responsable d'une équipe qui participe à un tournoi reconnu sans avoir respecté les procédures prévues	3 mois

Règlement	Infraction	Suggestion
9.10.10	Formule ou élément manquant dans un cartable	Peut aller jusqu'à l'expulsion de l'équipe du tournoi ou du festival
10.1 A.	Manque de respect <ul style="list-style-type: none"> • Joueur, officiel d'équipe----- • Autre membre (ex. administrateur)----- 	1 match (min) 3 matchs (max) 1 semaine (min) 1 mois (max)
B.	Injurier quelqu'un <ul style="list-style-type: none"> • Joueur, officiel d'équipe----- • Autre membre----- 	2 matchs (min) 6 matchs (max) 2 semaines (min) 2 mois (max)
	Attaquer, molester, frapper, cracher <ul style="list-style-type: none"> • Joueur instructeur----- • Autre membre----- 	5 matchs (min) 15 matchs (max) 1 mois (min) 3 mois (max)
C.	Refus d'obéir à une autre personne en autorité <ul style="list-style-type: none"> • Joueur, officiel d'équipe----- • Autre membre----- 	2 matchs (min) 6 matchs (max) 2 semaines (min) 2 mois (max)
	S'arroger des droits qui ne sont pas les siens <ul style="list-style-type: none"> • Joueur ou officiel d'équipe----- • Autre membre----- 	2 matchs (min) 6 matchs (max) 2 semaines (min) 2 mois (max)
D.	Attaquer l'intégrité	
	Sans déclaration publique <ul style="list-style-type: none"> • Joueur ou officiel d'équipe----- • Autre membre----- 	3 matchs (min) 10 matchs (max) 3 semaines (min.) 3 mois (max)
	Par des déclaration publique pour tous les membres-----	30 jours (min) + rétractation 1 an (max) + rétractation
10.2	Participe à la rédaction d'un faux	1 an
	Se servir de faux	1 an
	Connaître et ne pas dénoncer une situation de non-respect des règlements	1 mois (min) 1 an (max)

Conclusion

Il est important de ne jamais oublier qu'il faut évaluer le plus justement possible la gravité du geste posé tout en mettant de côté toute animosité personnelle.